



Alligny-en-Morvan

Bulletin Municipal

n°72

Juillet 2025

LE BILLET DU MAIRE

Les années se suivent et ne ressemblent pas.

Pour 2025 l'été aura décidé de s'annoncer très tôt dans la saison.

Cette année c'est à notre tour d'accueillir les voies antiques en fêtes le 20 juillet avec ses balades théâtrales matinales toutes les demi-heures de 8h30 à 10h30 et ses scènes dans le village à partir de 15h. Une restauration sur place (salle des fêtes) est prévue. Nous vous y espérons nombreux.

Le feu d'artifice sera tiré comme à l'habitude le 14 juillet à la salle des fêtes avec un défilé aux lampions (départ 22h à la mairie). Nous avons changé de fournisseur et nous espérons un très beau feu cette année. Le camion d'alimentation culturelle nous rendra visite une seule fois cette année, le 1^{er} août sous l'auvent de la salle des fêtes à 17h30. Le 1^{er} août également, l'Académie Sainte-Cécile donnera son concert de clôture de ses ateliers à la salle des fêtes à 20h.

Rendez-vous devenu habituel, celui que nous donne la Compagnie La Transverse dans le cadre de son festival, le vendredi 8 août à l'issue du marché, dans la cour de l'école.

Pour revenir à des considérations plus terre à terre :

Dans le dernier bulletin je vous avais parlé longuement du projet de SCOT qui menaçait de nous engloutir dans un ensemble bien trop grand.

J'ai donc le plaisir de vous informer que les petites communes de la Communauté de Communes Morvan Sommets et Grands Lacs se sont mobilisées et ont refusé dans leur majorité ce projet.

Comme à l'habitude vous trouverez dans ce bulletin le détail du budget communal 2025. Vous trouverez également la suite de l'histoire des Maires successifs d'Alligny par Jean-Pierre CORTET.

Six réserves incendies verront le jour sur la commune prochainement. Elles sont en partie financées par des subventions du fonds vert et par une subvention du département. Elles se trouveront aux Valottes, Fétigny, Les Plaines de Pensières, Reglois, Pierre-Ecrite et Jarnoy.

Le Conseil Municipal vous souhaite un bel été avec du soleil...mais pas trop

Marie-Christine GROSCHE

Dans ce numéro

Billet du Maire	1
Les Décisions du Conseil Municipal	2
Etat -Civil	6
CCAS	6
Infos diverses	7
Alligny Pratique	9
Le Coin des écoliers	10
La Vie Associative	12
Activités et animations diverses	24
Le Musée	25
Le coin historique	28



Personnel Communal

- Le Conseil Municipal a décidé de renouveler le contrat de Malwina WILK pour 15/35eme sur le gîte les Bruyères et de 6/35eme sur la commune, pour une durée de 3 ans.
- Un avenant au contrat de prévoyance et de maintien de salaire du personnel communal définit une augmentation des taux de cotisation.
- Le Conseil Municipal a recruté Sally JAMES à compter du 1^{er} mai pour une durée de quatre mois pour le ménage de la salle des fêtes et le remplacement de Malwina WILK pendant ses congés.

Travaux

- Le Conseil Municipal a décidé de confier la réalisation d'une réserve incendie au hameau des Valottes à l'entreprise GTPM après avoir examiné les deux devis reçus pour un montant de 10 968,00€ TTC.
- Le Conseil Municipal a confié l'aménagement de places de parking supplémentaires à la Maison des Générations à l'entreprise TPF Morvan pour un montant de 1 677,86€ TTC.
- Un changement des volets du gîte étant nécessaire, le Conseil Municipal après avoir examiné trois devis a choisi de confier ces travaux à l'entreprise Thierry LEBEGUE pour un montant de 13 827,12€ TTC

Conventions

Les modifications suivantes ont été acceptées :

- Avenant portant sur la modification des conditions financières des instructions des autorisations et actes d'urbanisme par l'Agence Technique Départementale au tarif de 128,75€ pour l'année.
- Signature d'une convention de servitude avec ENEDIS concernant les parcelles AR n°39 et n°249 pour permettre l'enfouissement d'une ligne.



Annulation

Suite à la contestation d'un conseiller municipal la délibération n°2024/41 concernant un avis positif donné à l'extension du Site Natura 2000 est annulée. La contestation portait sur le nombre de voix pour ce projet.

6 conseillers avaient voté pour et 6 contre. La voix du Maire étant prépondérante l'avis était donc positif. Au Conseil Municipal suivant, seuls le nombre de voix ayant été noté au procès-verbal, et un conseiller ne se souvenant plus de son vote, le résultat étant contesté, décision a été prise d'annuler la délibération. Il s'agissait d'une délibération de principe et le Conseil Municipal sera sollicité à nouveau pour une décision définitive.

Subventions

Le Conseil Municipal a approuvé les demandes de subventions suivantes :

- 12 315,41€ de Fonds Vert
- 19 704,64€ de Dotation Cantonale d'Équipement

pour la création de cinq réserves incendie.

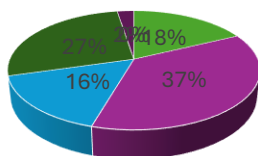


Le Compte Administratif est constitué des sommes réelles reçues ou dépensées en 2024.
Il constitue le bilan de l'année écoulée.

Compte Administratif du Budget de la Commune

Dépenses de fonctionnement 2024

587 466,60€

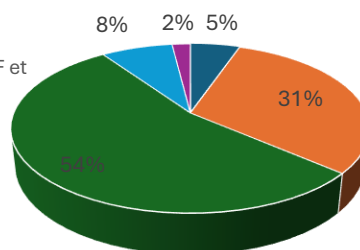


- Chapitre 011 Charges à caractère général (eau, électricité, téléphone, carburants, entretien des bâtiments et des véhicules, taxes foncières...) 104 680,03€
- Chapitre 012 Charges de personnel et cotisations 215 599,27€
- Chapitre 014 Reversement impôts (FNGIR) 94 078€
- Article 65 Charges de gestion courante (subventions aux associations, contributions aux organismes, indemnités des élus 158 095,94€
- 042 Amortissements 15 000,00€
- Article 67 titres annulés 13,36€

Recettes de fonctionnement 2024

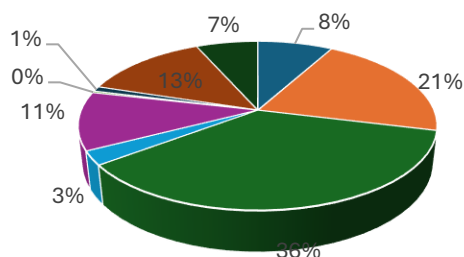
768 002,62€

- Chapitre 70 Vente concessions cimetière, redevance occupation domaine public EDF et Orange et remboursements divers 40 851,38€
- Chapitre 73 Impôts et Taxes 237 994,00€
- Chapitre 74 Dotations diverses versées par l'Etat 415 263,65€
- Chapitre 75 Revenus des immeubles et locations salle des fêtes 58 893,59€
- 042 Amortissements 15 000,00€



Dépenses d'investissement 2024

225 932,51€

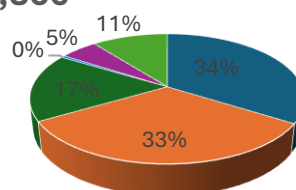


- Remboursement emprunts et cautions 18 248,80€
- Réfection toitures 46 910,76€
- Agrandissement local cantonniers 81 137,52
- Travaux chemins 6000,00€
- Mur cimetière 25 256,74€
- Aménagement extérieur Maison des Générations 759,60€
- Local poubelle Salle des fêtes 2 160,84€
- Fonds de concours voirie 30 458,25€
- Amortissements 15 000,00€

Recettes d'investissement 2024

286 665,36€

- Chapitre 10 Remboursement FCTVA 97 203,86€
- Chapitre 10 Affectation du résultat (2023) 93 764,65€
- Subvention Conseil Régional pour travaux Maison des Générations 48 689,82€
- 165 Dépôt et cautionnement 1 548,78€
- Amortissements 15 000,00€
- Opérations d'ordres 30 458,25€





Budget Communal 2025 La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. Il regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des locations (location de la salle polyvalente, loyers des logements communaux,...) des impôts locaux, des dotations versées par l'Etat, des ventes de concessions au cimetière, des taxes d'affouage ... et du résultat reporté de l'année précédente (soit 1 111 957,59€).

Les recettes de fonctionnement s'élèvent pour 2025 à 1 577 939,81€.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, les indemnités des élus, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services payées et les subventions versées aux associations.

Les salaires et charges représentent 259 500€.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau soit, pour 2025, un montant de 466 837,28€.

Le total des dépenses, y compris les 466 837,28€, représente 1 577 939,81€.

Le budget de fonctionnement est donc équilibré à 1 577 939,81€ en dépenses et en recettes.

Les recettes de fonctionnement des communes sont incertaines aussi, chaque année, le choix est fait de minimiser le montant des dotations attendues.

Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Chapitre 011 Charges à caractère général	511 207,94 €	002 Résultat	1 111 957,59 €
Chapitre 012 Charges de personnel	259 500,00 €	Chapitre 013 Rembt supplément familial, CPAM	750,00 €
Budgets annexes, Indemnités élus, subventions (65)	215 655,34 €	Chapitre 70 Affouages, concessions cimetière	43 323,26 €
Charges exceptionnelles (66)	200€	Chapitre 73 et 731 Impôts et taxes	112 200,00 €
Amortissements	30 458,25 €	Chapitre 74 Dotations	243 350,71 €
Virement à la section investissement (023)	466 837,28 €	Chapitre 75 - Loyers	35 900,00 €
Reversement impôts (73923)	94 081,00 €	Amortissements	30 458,25€
TOTAL DEPENSES	1 577 939,81 €	TOTAL RECETTES	1 577 939,81 €



La section d'investissement

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

Les dépenses d'investissement : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Les recettes d'investissement : constituées du FCTVA (remboursement d'une partie de la TVA payée sur les investissements réalisés 2 ans auparavant) et des subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives au projet de la Maison des Générations ou bien à l'adressage...).

Dépenses		Recettes	
Résultat (001)	71 257,98€	001 Résultat	€
		FCTVA (10222)	15 608,69 €
(16) Emprunts, cautions	18 584,80 €	13 Subventions	262 549,53 €
20	455 932,72 €	16 Cautions et emprunt	780,00 €
21		1068 Excédent	
23		Autofinancement (021)	466 837,28 €
Amortissements	30 458,25€	Amortissements	30 458,25€
Voirie	200 000,00€	Voirie	
Intégration de biens	1 500,00€	Intégration de biens	1 500,00€
TOTAL DEPENSES	777 733,75€	TOTAL RECETTES	777 733,75€

Le budget est équilibré en investissement à 777 733,75€ en dépenses et en recettes.

Des programmes de travaux et d'achats ont été établis pour l'année 2025.

Le montant prévisionnel total est de 455 932,72€.

Budget Annexe Gîte 2025

Le budget du gîte s'élève à 64 027,30€ en dépenses et en recettes de fonctionnement et à 16 000€ en dépenses et en recettes d'investissement.

Budget Annexe Assainissement 2025

Le budget assainissement s'élève à 24 992,78€ en dépenses et en recettes de fonctionnement et nécessite une subvention d'équilibre en provenance du budget principal de 5 204,12€. Et à 51 213,41€ en dépenses et en recettes d'investissement.

Budget Annexe CCAS 2025

Le budget du CCAS s'équilibre à 8 114,36€ en dépenses et en recettes.

La recette est constituée d'une subvention communale de 8 114,34€ et d'un déficit reporté de 2 614,36€. La dépense est constituée de l'achat de colis de Noël pour les personnes de 78 ans et plus pour un montant de 4 500€ et de dons ou secours imprévus pour un montant de 1000,00€.

Le montant exceptionnel de la subvention d'équilibre s'explique par le fait que la subvention 2024 n'avait pas été versé.



1^{er} semestre 2025

Ils se sont dits « oui »

René MORICE et Valérie VERTICHEL, le 31 mai 2025
Claude BAZIN et Angèle BANDIERA, le 30 juin 2025
Mathieu GROSCHE et Özgün AKTAŞ, le 05 juillet 2025



Ils nous ont quittés

Jean-Marc BARD, le 09 février 2025

Décès hors commune

Marguerite GAUMONT, le 15 décembre 2024
Jeanne MATHON, le 06 janvier 2025
Renée MESLAINE, le 22 janvier 2025
Gisèle GERMENOT, le 20 mars 2025
Jean COLLET, le 15 juin 2025



Les décès qui figurent ci-dessus sont ceux qui ont été retranscrits sur les registres d'état-civil (décès sur la commune ou personne domiciliée à Alligny).

Si vous souhaitez faire paraître un décès qui n'est pas dans ce cas vous pouvez contacter la Mairie.



Centre Communal d'Action Sociale

Juin est arrivé avec ses hauts et ses bas de bons et mauvais temps.

Nous vivons dans un monde bien compliqué et avec les événements qui frappent soit notre budget (augmentation des prix) soit notre moral, nous devons faire face

Pour les personnes en difficulté nous sommes là ! que vous soyez âgés ou non, les associations font le maximum. N'hésitez pas à demander de l'aide, nous vous conseillerons au mieux.

Je vous rappelle que le jeudi un petit groupe d'amis va à la cantine pour la soutenir et faire le lien avec les générations. Les petits de la maternelle sont adorables ; pour nous, leurs aînés c'est un grand plaisir donc d'une pierre deux coups ! Si vous le voulez, vous pouvez nous rejoindre.

Nous essayons de garder un maximum de contact avec vous soit par téléphone ou visite au moment des colis de Noël.

Comme d'habitude toujours les mêmes conseils pour la chaleur restez au frais et buvez (ce qui vous fait plaisir) de l'eau de préférence.

A bientôt
Nicole



Comprendre la nouvelle loi électorale pour les communes de moins de 1000 habitants

Ce qui va changer :

- 1- Nous serons soumis au scrutin de liste paritaire. Il faudra voter pour une liste entière. Il n'y aura plus de possibilité de rayer des candidats sur la liste ou d'ajouter des noms. Tout bulletin avec une rayure ou un ajout sera considéré comme nul.
- 2- Les listes devront être complètes, paritaires et par conséquent comporter autant d'hommes que de femmes et elles devront être imprimées comme telles (alternance d'un homme, d'une femme, d'un homme...)
- 3- Au 1^{er} tour la liste ayant obtenu la majorité obtient la moitié des sièges +1. Les autres listes (y compris la liste majoritaire) ayant obtenu au moins 5% des voix se répartissent les sièges restants.

Vandalisme

Les petites communes rurales ne sont plus à l'abri du vandalisme et de l'incivilité.

J'en veux pour preuve la dégradation du panneau d'entrée du bourg au niveau du pont.

Une personne qui, en étant dépourvue, aurait sans doute besoin d'avoir recours à l'intelligence artificielle, a méticuleusement décollé les lettres de ce panneau.

Le coût de remplacement est d'un peu plus de 300€

Je suggère à cette personne de plutôt s'amuser à faire des puzzles.

Cela fera travailler ce qu'il lui reste de cerveau et la collectivité fera des économies.



Si vous créez votre entreprise et que vous souhaitez un encart dans le prochain bulletin municipal, contactez le secrétariat de Mairie.

Logements disponibles

Les deux logements au-dessus de la mairie sont disponibles à la location.

Un T2 et un T3.

Logements très agréables et lumineux.

Un logement sera également bientôt disponible à la Maison des Générations.

Contactez la mairie au 03.86.76.13.50

Nous vous rappelons que si vous souhaitez être informés par mail (manifestations, spectacles, avis de coupure d'électricité, alerte météo, avertissements de la gendarmerie...) vous pouvez nous envoyer votre adresse mail à : alligny.morvan@wanadoo.fr





Suppression de boîtes aux lettres

Par un courrier du 26 mai dernier la direction de la Poste nous informait de la suppression de 5 boîtes aux lettres jaunes de notre commune à compter du 23 juin.

Il s'agit des boîtes des Hâtes, de Pierre-Ecrite, des Prés, de Champcreux et de Jarroy.

Certes la suppression de ces 5 boîtes n'impacterait pas considérablement la vie des habitants de ces hameaux, certes ils pourraient aller poster leurs lettres ailleurs mais j'ai considéré que c'était une question de principe. Ces boîtes sont en place, elles ne représentent aucun coût pour la Poste, la factrice passe devant tous les jours. Pourquoi les supprimer ?

Cela fait l'effet d'un déshabillage supplémentaire des petites communes.

J'ai donc interpellé nos sénateurs et députés, la direction de la Poste, le Président de la Commission Départementale de présence postale, les présidents des associations départementales des Maires et des maires ruraux. Ces petits courriers ont fait leur chemin et pour le moment, au 1^{er} juillet, les boîtes sont toujours là. Nous avons rendez-vous le 9 juillet avec la direction du courrier Affaire à suivre !

J'en profite pour vous inciter à utiliser et à privilégier les boîtes aux lettres de la commune et le bureau de Poste. Soyez bien conscients que tout cela ne tient qu'à un fil et que nous sommes constamment obligés de nous bagarrer pour maintenir ces services.



Recensement de la population

Les résultats du recensement nous sont parvenus.

Le travail des agents recenseurs, de Marie-Paule BARD coordinatrice et de Béatrice CESARI superviseur a été très efficace. Il a fallu jusqu'à la dernière minute motiver certains habitants pour qu'ils remplissent leurs fiches mais ce travail fastidieux a payé puisque seuls deux habitations n'ont pas pu être enquêtées.

Nous remercions tous les habitants d'avoir joué le jeu dans leur majorité.

Notre commune compte 609 habitants (+ 4 dans les logements non enquêtés). Ce compte est provisoire car s'ajouteront les « comptés à part » recensés sur d'autres communes (ce sont essentiellement les jeunes qui sont en internat).

Les résultats définitifs seront publiés par décret en fin d'année.

On peut donc en conclure que notre population se maintient à peu près





La Mairie est ouverte au public du lundi au samedi de 9h00 à 12h00

Permanence téléphonique
du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et
de 13h30 à 16h30 (sauf le mercredi après-
midi) et le samedi de 9h00 à 12h00
au 03 86 76 13 50

Bureau de Poste

Horaires d'Ouverture :

Du mardi au vendredi
de 8h30 à 10h00 et de 14h30 à 16h00.

Garderie Périscolaire

La garderie est ouverte pendant la période
scolaire dans les locaux de la cantine.

Les horaires :

Matin : 7h00 à 8h50

Soir : 16h20 à 18h45

Le tarif est en fonction du quotient familial

Point Internet-Bibliothèque

Un ordinateur avec connexion Internet est
disponible dans les locaux de la
Bibliothèque aux heures de permanences
des bénévoles soit :

-mercredi de 14h à 16h

- vendredi de 15h à 18h

-samedi de 10h à 12h

Rappel

**Si vous êtes nouveaux habitants
d'Alligny-en-Morvan, merci de vous
présenter au secrétariat de Mairie.**

Repas à domicile

Le service de portage de repas à domicile
est proposé par le Centre Social.

Pour tous renseignements vous pouvez
le contacter au 03.86.84.52.52.

Tarifs : 10,55€ par repas.

Recensement citoyen

Les jeunes Français et Françaises doivent se présenter en Mairie
dans le mois où ils atteignent leurs **16 ans** afin de se faire recenser.

Cette démarche de recensement obligatoire leur permet
notamment de s'inscrire aux examens et concours et de participer
à la journée d'appel de préparation à la défense.

Pour toute information s'adresser à la Mairie.

Déchetterie de Montsauche

Gravats inertes, encombrants, cartons, papiers et autres
cartons, déchets verts, ferraille, verre, emballages en
mélange, huiles moteur, textiles, déchets ménagers
spéciaux, batteries, pneumatiques.

Horaires d'hiver

(1^{er} octobre au 31 mars)

Lundi : 08h30 à 12h30

Et 14h00 à 17h00

Du mercredi au samedi :

08h30 à 12h30

Horaires d'été :

(1^{er} avril au 30 septembre)

Lundi et samedi :

08h30 à 12h30

et 14h00 à 17h00

du mercredi au vendredi :

08h30 à 12h30

Contact déchetterie : 03.86.78.81.92

Encombrants, prendre rendez-vous au 03.86.79.43.99

Conteneurs du cimetière

Les conteneurs verts
placés au cimetière sont
exclusivement destinés
aux déchets du
cimetière. **Il est
formellement interdit
d'y déposer des
ordures ménagères.**

Point d'apport volontaire

Il existe 4 points d'apport
volontaire dans notre commune,
destinés exclusivement au tri des
déchets.

**Il est formellement interdit d'y
déposer des sacs d'ordures.**

Des poursuites pourront être
engagées.

*Les inscriptions sur les listes électorales se font tout au
long de l'année.*

*Concernant les éventuelles erreurs d'état-civil sur vos cartes
électorales, vous pouvez déposer une demande de correction
en ligne à :*

<https://www.service-public.fr/particulier/vosdroits/R49454>

Panne d'électricité

En cas de panne d'électricité vous pouvez **contacter
directement les services ENEDIS au 09.72.67.50.58.**



Mois de janvier:

La coopérative scolaire a offert aux élèves le spectacle « Leila et la baleine » de la compagnie des 3 Chardons.



Mois de février:

Journée des défis de Château qui s'est déroulée à l'école d'Ouroux avec tous les élèves du secteur ainsi que de leurs enseignants, de la toute petite section à la grande section. Nous avons réalisé des défis de mathématiques, français, arts visuels etc...

Les élèves sont venus déguisés pour Carnaval le jour des vacances.



Mois d'avril :

Les élèves ont assisté au spectacle « Prémices » du CLEA présenté par la compagnie L'entre 2 mondes, projet financé par la communauté de communes pour toutes les écoles du secteur. Ils ont également participé à des ateliers et ont pu retrouver ces « bulles immersives » durant 2 semaines à l'école.



La classe de CP s'est rendue au cinéma de Saulieu voir le dessin animé « Hola Frida » grâce au bus prêté par le SIRP et aux entrées payées par la coopérative scolaire

Mois de mai:

Avec tous les élèves du secteur, les enfants d'Alligny se sont rendus au Lac des Settons pour participer à la journée sportive durant laquelle ils ont fait du vélo, de la draisienne, de la randonnée, de la course d'orientation, du land art, du molkky...



Mois de juin :

Comme tous les ans, la classe de PS/MS a participé au projet de secteur avec le Relais des Assistantes Maternelles de Montsauche. Nous avons reçu le RAM avec des parents et / ou des assistantes maternelles pour faire des ateliers avec les futurs élèves de petite section.

Nous avons fait notre sortie scolaire sur le thème des pays et des animaux du monde au Parc de l'Auxois.



Les Accros de la lecture

Nous voilà déjà à la fin du 1^{er} semestre 2025 avec une programmation qui a été particulièrement riche et intense ces 6 derniers mois.

Grâce à l'implication de Clémence et Aurélie nos enseignantes, Delphine et Régine et la curiosité des petits élèves, nous avons débuté l'année avec le concours de « L'échappée lecture » pour l'élection du prix jeunesse.

Nous avons poursuivi toutes les 3 semaines nos rendez-vous à la bibliothèque pour le prêt de livres au cours duquel une animation sous différentes formes et supports continu d'être proposée à l'ensemble de nos petits écoliers.



Poursuite tous les mois de l'atelier d'écriture et en mars, lancement du concours de poésie dans le cadre du printemps des poètes « la poésie volcanique » (2^e édition à l'initiative de notre bibliothèque) mettant dans la compétition non seulement des candidats libres mais également les ateliers d'écritures de Lormes, Montsauche et Alligny.

Les 3 gagnants appartiennent tous à l'atelier d'Alligny. Résultats : 14 participants, 71 suffrages. Merci à François Bussereau notre animateur qui malmène avec humour nos neurones.





Puis sous la houlette de Lisa Zourhi, agent du réseau de lecture publique des grands lacs :

En mars, Lancement du concours des lecteurs des bibliothèques du Morvan avec Laurent Rivière, Christine Bonnard et Philippe G Grimbert jusqu'en octobre. Il n'est pas trop tard pour vous inscrire. Des rencontres sont prévues avec ces 3 auteurs au cours des « petits déjeuners, littéraire et confiture » (voir ci-dessous).

En avril, rencontre avec le RAM de Montsauche autour de l'éveil du printemps.

Poursuites du carnet de voyage avec 4 déambulations dans les communes participantes : Alligny, Gouloux, Ouroux et Gien sur Cure. Le 3 juillet, composition d'une carte sensible et le 30 septembre collecte des carnets pour une exposition au Centre Culturel Condorcet de Château-Chinon du 10 au 18 octobre.



La nuit des Musées le 17 mai dans le cadre du « voyage au féminin » avec des lectures chorales en résonance avec l'exposition photos en mouvement de l'artiste M.A.B.

Programmation des « petits déjeuners, littéraire et confiture » par Lisa Zouhri avec les 3 auteurs qui concourent pour le prix des lecteurs dont le 1^{er} aura lieu le 25 juin avec Laurent Rivière pour son roman « c'est ton nom » suivi le 9 juillet avec Philippe G Grimberg pour « qui sème le vent » et le 17 septembre avec Christine Bonnard pour « Le cimetière des éphémères ». Ces rencontres ont lieu au Musée des nourrices à 11h.

Entre temps, nous avons assuré les permanences, suivi une formation pour une meilleure utilisation de notre logiciel, reçu le bibliobus pour le renouvellement semestriel de notre fonds littéraire, acheté des nouveautés..... Et que sais-je encore !

A noter aussi la mort de Edmund White le 3 juin 2025 écrivain américain qui fut un des plus grands biographes de Jean Genet.

Nous voulions souhaiter un bon rétablissement à notre amie Chantal qui va être indisponible quelque temps et la remercier aussi pour son aide très précieuse. Remercier également nos adhérents qui nous font confiance et qui continuent à faire exister cette jolie petite bibliothèque. Sans bénévole et sans lecteur elle n'existerait plus.

La bibliothèque sera ouverte tout l'été. Nos permanences restent inchangées et l'adhésion est gratuite :

- Mercredi 14h/16h
- Vendredi 15h/18h
- Samedi 10h/12h

Vous pouvez nous joindre également par téléphone pendant les permanences au 09.75.27.22.87

« Lire c'est rêver les yeux ouverts » a dit Kerry Reichs, alors ne vous en privez pas.



COMITE DES FETES D'ALLIGNY EN MORVAN

Assemblée générale annuelle

L'assemblée générale annuelle s'est tenue le samedi 18 janvier 2025 à la salle des Bruyères.

Présentation du rapport moral d'activité et financier de l'exercice 2024, suivi de la traditionnelle galette des rois.

Béatrice et Thierry ont rejoint l'équipe. Nous leur souhaitons la bienvenue.

Depuis notre assemblée, nous avons organisé deux manifestations, à savoir :

Soirée repas Karaoké 8 mars :

Nous nous sommes retrouvés plus d'une cinquantaine de personnes à déguster une tartiflette et son dessert une part de tarte aux pommes. L'animation et l'ambiance étaient assurées par le DJ Martin de Saint Martin de la Mer. Nous avons bien chanté !!!



Loto du 4 avril :

La salle des fêtes était comble. Les sacs et paniers garnis, les bons restaurants, les bons d'achats ont fait des heureux !

Cette manifestation a été un franc succès reconnu de tous les participants. Rendez-vous pour une nouvelle édition en 2026.





MANIFESTATIONS A VENIR

Lundi 14 juillet : 22h00 Défilé aux lampions et Tirage du Feu d'artifice organisé par la municipalité suivi du bal animé par ISA & MAX

Pour tout renseignement concernant notre association ou nos manifestations, nous restons à votre disposition.

Notre page facebook/Comité des Fêtes d'Alligny en Morvan
Notre mail : cdfallignyenmorvan@gmail.com

Le Président : Guy Humbey (07 50 657 657)

Rencontres et Loisirs

Toujours les mêmes ! Fidèles au poste avec deux nouvelles recrues qui sont, elles aussi, gaga de nos mardis après-midi.

Depuis combien de temps ces rendez-vous du mardi existent-ils ? Je ne me souviens plus, peut-être dix ans.

Une pensée pour notre Gisèle qui aimait tant venir avec nous pour jouer à la belote.

Super ! comme pour le tricot pas d'obligation, pas de cotisations, rien du tout, peut-être la fabrication d'un petit gâteau qui sera mangé comme d'habitude par une bande de gourmands !

Si le cœur vous en dit et que vos oreilles ne sont pas trop fragiles (juste quelques fois) venez nous retrouver !





GENERATIONS MOUVEMENT - CLUB DES GENETS D'OR

Assemblée générale annuelle

L'assemblée générale annuelle s'est tenue le mercredi 15 janvier 2025 à la salle des Bruyères.

Les rapports : moral d'activité et financier de l'exercice 2024 ont été présentés. Cette réunion s'est terminée avec les vœux du président et la traditionnelle galette des rois.

MANIFESTATIONS EN 2025

Dimanche 14 septembre : Repas du Club
Mercredi 8 octobre : Goûter, à la salle des Bruyères
Mardi 11 novembre : Banquet annuel du Club
Dimanche 7 décembre : LOTO du Club
Mercredi 10 décembre : Colis de Noël, à la salle des Bruyères

Ces dates pourront être modifiées suivant la disponibilité des salles ou autres motifs.

COLLECTE DE RADIOGRAPHIES

Le Club des Genêts d'Or reconduit la collecte de radiographies.

Vous pouvez déposer vos anciennes radiographies au secrétariat de la Mairie où une boîte est mise à disposition.

Un petit geste pour la planète.....

Une pensée particulière à Gisèle GERMENOT qui nous a quittés.

Si vous êtes jeunes retraités n'hésitez pas à nous rejoindre, vous serez les bienvenus.

**En attendant d'avoir le plaisir de se retrouver, le Président et les membres du conseil d'administration vous souhaitent un très bon été.
Attention à la chaleur ! Pensez à vous hydrater !**

Le Président : Guy Humbey (07 50 657 657)



Association LAI VIE HAUTE

LES VOIES ANTIQUES EN FÊTE

15^{ème} édition

20 Juillet 2025 à Alligny en Morvan

**Un rendez-vous incontournable ! Bloquez cette date dans vos agendas
L'aventure continue**

L'équipe est déjà au travail pour préparer la 15^{ème} édition (choix costumes, décors et répétitions ...) en espérant que vous nous serez fidèles.

Le matin : Balade théâtrale –

Suivez le guide.

Départ 8 h 30 – 9 h 00 – 9 h 30 – 10 h 00 – 10 h 30

Randonnée d'environ 4 km, ponctuée de 5 saynètes (accessible à tous) :

- Le chevalier va t'en guerre - Le Vol du crapiaud - Le conte
La chasse aux fées - La mauvaise mine

L'après-midi - Départ 15 h

Spectacle dans le village. Il était une fois

- Les pommes - Pique et pic - Procès du PCR - La faim des z'haricots

Restauration : Crêpes – Crapiauds – Glaces - Buvette

La réalisation de cette fête ne pourrait avoir lieu sans la disponibilité et les bonnes volontés de chacun, permettant ainsi les échanges entre les habitants des différentes communes (Alligny en Morvan, Gien sur Cure, Moux en Morvan et Ménessaire)

N'hésitez pas à nous rejoindre, toutes les bonnes volontés sont les bienvenues

Contact : Anne ASSIE 21430 Ménessaire

Tél. : 07 83 13 56 38 - Mail : laiviehaute@orange.fr -

Page Facebook : lai vie haute

Site internet : <http://laiviehaute.fr>

Section randonnée :

Alligny en Morvan –

Randonnée premier samedi du mois
Départ 14H devant la salle des fêtes.

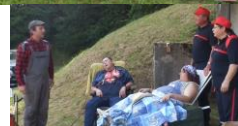
Moux en Morvan –

Randonnées les 1^{er} et 3^{ème} mardi du mois.
Départ 14 h 00 parking salle des fêtes

Nous organisons également chaque année une randonnée citadine pour la découverte d'une ville.

Contacts : C. LASSALLE..... 06 85 85 24 74

.....A. KERNE06 30 33 63 49



Photos Ménessaire 2024



Alligny-en Morvan-Patrimoine

Depuis près de 25 ans, l'Association Alligny-en-Morvan Patrimoine, met en lumière le patrimoine culturel et naturel de notre village et de ses hameaux. La petite et la grande architecture, la nature remarquable, les traces du travail de l'Homme sont recensées, entretenues et valorisées.

1 - La Journées du Patrimoine de pays et des moulins



Pour la journée du patrimoine nous avons visité la ferme du Bouéjo à Beaumont.

Une dizaine de personnes a participé à la visite de cette ferme sous les conseils avisés de Céline HOUDE, maraîchère bio.

Céline nous a présenté l'ensemble des productions maraîchères.

2 - L'atelier Patois

Notre atelier de patois reste très animé, sous la bienveillante direction de Jean *François Mennetrey*, enrichi par la présence d'amis de Lucenay l'Évêque et d'ailleurs. Chacun sera le bienvenu dès la rentrée de septembre pour "causer un p'tiot peu patois".

Rendez-vous les jeudis de 18h à 20h à la Maison des Générations à Alligny-en-Morvan.



3 - Le Camion Culturel



Le Camion Culturel du département de la Nièvre proposera son spectacle le vendredi 1er août à 17h30 près de la Salle des Fêtes. Remerciements à *Catherine Lassalle* qui suit l'événement annuel.

4 – La section Aménagement des chemins

Jean Luc Grosche et son équipe poursuivent le dégagement des chemins de randonnée de notre village. Avec la reprise de la végétation (et fort heureusement), seront nettoyés en priorité les chemins balisés ou répertoriés. Le nettoyage de quelques lieux emblématiques comme les abords du Poriot sont à poursuivre. Plusieurs itinéraires sont désormais consultables sur Visorando.

5 – Suivi de la catiche pour la loutre près du Ternin

Serge suit la mise en place de la catiche (une cabane) pour les loutres. Ce projet nous enthousiasme car la loutre de rivière avait presque disparu il y a 40 ans, comme en témoigne le livret de Michel Bourand sur *La Loutre en Nivernais Morvan*. Pollution, transformation de l'habitat le long des rivières, activités nautiques et aquatiques mais aussi l'essor de la pêche à la ligne ont réduit la présence de la loutre d'Europe. Ce projet d'un abri pour la loutre sur le Ternin au moulin de Marnay a pris forme grâce aux bénévoles. La Société d'Histoire Naturelle d'Autun a posé une caméra pour vérifier l'activité du mammifère. Le site est répertorié « Havre de Paix pour la loutre d'Europe ». Mais à ce jour, aucune loutre n'a été photographiée. Attendons donc un peu !



**L'Assemblée Générale de l'Association aura lieu le samedi 11 octobre 2025.
A vos agendas !**

Les projets 2026

Outre la reprise des activités de cette année, la réfection de la croix de Bazolle et la mise en place de panneaux de présentation de quelques « Pierres et Arbres de légende » sont prévues.

Nous voudrions poursuivre avec les lavoirs, les croix de chemin et notre association est ouverte à tous les projets de consolidation et de préservation de ce patrimoine. Le Terrier d'Alligny de 1779 a été restauré par les Archives Départementales de la Nièvre : une exposition à Alligny est en cours de réflexion.

L'Association « Alligny-en-Morvan Patrimoine » est ouverte à tous. Pour adhérer à l'Association, pour faire un don, il suffit d'envoyer un e-mail à association : amp@gmail.com

Nous accueillons tout volontaire qui souhaite nous rejoindre.

Le bureau : Françoise Audisio, Présidente ; Serge Calandre, Secrétaire ; Catherine Taxis, Trésorière.

De fils en aiguilles

Juin ! le retour des beaux jours mais entre jardinage, fleurs, etc, nous tricotons toujours le vendredi de 14h à 17h dans la salle de la Maison des Générations.

Après des problèmes de santé Paulette et Jean sont partis en maison de retraite c'est aussi pour leur sécurité et notre Paulette tricote toujours pour notre club.

Cette année des doigts de fées ont participé à la récolte de fonds pour le petit Gabin au-delà de nos espérances pour les jolies choses qui ont été faites avec amour.

Rien ne change pour le reste, si le cœur vous en dit venez nous retrouver, vous serez bien accueillis, il n'y a pas de cotisations, rien que des rires et échanges de modèles avec un petit goûter en plus.

Peut-être à bientôt de vous voir.

Nicole

Merci pour les dons de laine qui nous sont bien utiles.



ASSOCIATION DE LA CANTINE SCOLAIRE D'ALLIGNY-EN-MORVAN



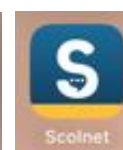
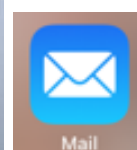
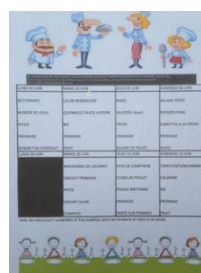
L'heure des grandes vacances a sonné.

L'Association de la Cantine Scolaire vous souhaite à tous, petits et grands, un bel été, pour vous reposer, pour vous amuser et faire le plein de vitamine D.



Pour rappel :

-les menus sont envoyés par mail à la mairie et postés sur Scolnet pour les familles, avec toujours un menu végétarien par semaine.



-Le prix du repas est de 3,30€ pour les maternelles, 3,60€ pour les primaires et 10€ pour les extérieurs. Pour bénéficier du repas à 1€, merci de fournir un justificatif de votre quotient familial.

-Par ailleurs, il est possible de régler la cantine par différents moyens : Espèces, chèque ou par virement bancaire.





-Merci de penser à apporter une serviette de table, marquée au nom de l'enfant.



Fournisseurs locaux :

Corine Bizot (fruits et légumes à Saulieu)

Céline Houde (fruits et légumes à Alligny)

Pra Mio (viande à saulieu)

et les œufs (à la ferme Charol'œuf à St Léger Vauban)



Boîte à idées (selon les possibilités) :

Dès la rentrée, une boîte à idées sera mise à la disposition des familles dans les locaux de la cantine



Merci aux habitués du jeudi (club « rencontre et loisirs »), personnes extérieures qui viennent prendre leur repas à la cantine et contribuent à la pérennité de l'association et à l'échange intergénérationnel.



Félicitations à Valérie, notre cantinière, qui est une jeune mariée depuis le 31 mai, nous lui souhaitons tout le bonheur qu'elle mérite.



Numéro de la cantine (pour réservation) : 03.86.76.11.52



Bonnes vacances à tous !



Pour la seconde fois les habitants de la Maison des Générations se sont réunis dans un esprit convivial pour la fête des voisins.



ASSOCIATION DES CHASSEURS D'ALLIGNY EN MORVAN

Nous n'avons pas l'habitude de communiquer dans le bulletin municipal et c'est une lacune de notre part. Nous allons essayer d'y remédier à l'avenir

Notre association est l'une des plus anciennes de notre village. Elle regroupe une quarantaine d'adhérents résidant ou non sur la commune. Notre but est de nous retrouver chaque Week end d'octobre à mars et de partager notre passion mais aussi des moments de convivialité devant notre cabane.

Nous pratiquons essentiellement la chasse au gros gibier afin de profiter de la belle musique de nos chiens mais aussi et surtout pour réguler les populations de chevreuils et sangliers qui provoquent d'importants dégâts dans les plantations de sapins, les prés et parfois vos pelouses aussi.

La chasse est un loisir qui peut être dangereux lorsque l'on ne respecte pas un maximum de règles de sécurité. Et nous sommes très vigilants sur ce point. Port obligatoire de vêtements orange fluorescents en battue ; panneaux de signalisation ; armes déchargées lors des transports ; respect d'angles de tirs sécurisés...Ceci afin d'essayer d'éviter tout risque d'accident entre chasseurs mais aussi et surtout vis-à-vis des personnes qui comme nous profitent de la nature

Dans ce sens, nous tenons à vous informer que la chasse en battue au gros gibier ne se pratique sur notre territoire que le samedi ; dimanche et jours fériés ; du 15 septembre au 31 mars.

Si en semaine durant cette période, ou pendant l'intersaison, vous rencontrez des personnes munies de carabines dans les bois, les routes ou sur les chemins, nous n'en sommes aucunement responsables. Et il est de votre devoir de le signaler aux autorités compétentes.

Pour terminer, je tiens à vous assurer que nous respectons toutes les personnes qui comme nous, vénèrent la nature et nos belles forêts. Nous mettons tout en œuvre pour que chacun puisse en profiter en toute sécurité

Amicalement

Le conseil d'administration



**** A Note Portée ****

****Remerciements - Fête de la Musique****

Au nom de l'association * A note Portée *, je tiens à adresser un immense merci à toutes celles et ceux qui ont fait de cette Fête de la Musique 2025 un moment inoubliable pour notre commune.

Merci aux musiciens, chanteurs, techniciens et bénévoles passionnés qui ont enchanté notre village de leurs talents et de leur énergie. Merci également aux habitants et visiteurs, venus nombreux partager cette belle soirée rythmée par la joie, la convivialité et l'amour de la musique.

Un grand merci à la municipalité pour son soutien précieux, ainsi qu'aux partenaires locaux pour leur engagement et leur confiance.

A Note Portée est fière d'avoir contribué à faire vibrer notre village au son de la musique, et vous donne déjà rendez-vous pour d'autres instants partagés.

Musicalement

****Julien BOURGEAC****

Président de l'association *A note Portée*





L'ACADÉMIE SAINTE - CÉCILE
Philippe Couvert, directeur musical

L'atelier de musique ancienne 2025
dimanche 27 juillet – vendredi 1^{er} août
Violon – Viole de gambe – Clavecin – Musique de chambre

Concert de clôture vendredi 1^{er} août 20h
Alligny-en-Morvan, salle "La Tarenne"
(entrée participative)

Sessions individuelles et collectives d'initiation et de perfectionnement dispensées quotidiennement dans les locaux de l'école communale d'Alligny-en-Morvan par **Philippe Couvert** (violon/alto), **Michel Frechina** (viole de gambe/contrebasse) et **Nicolas Martin-Vizcaino** (clavecin/basse continue).
Auditeurs libres bienvenus.

[IPNS]

LA TRANSVERSE !
FAIT SON
FESTIVAL !
ARTS DE LA RUE

GRATUIT !

ALLIGNY-EN-MORVAN
Vendredi 8 août 19h

DU 1^{er} AU 09 AOÛT 2025

VILLIERS-SUR-YONNE • CLAMECY
VARZY • TANNAY • CERVON
ALLIGNY-EN-MORVAN • LORMES

DES SPECTACLES QUI RÉGALENT
www.latransverse.com



Association les Amis du Musée des Nourrices et des Enfants de l'assistance Publique

Une nouvelle équipe dynamique au service de l'association

L'assemblée générale d'avril dernier a été l'occasion d'accueillir trois nouveaux administrateurs : Sylvain Roidot, Gérard Roué et Jean-Marc Thomas que nous sommes ravis de compter parmi nous. Le bureau a également été renouvelé : Sylvain Roidot assure désormais le secrétariat, Jean-Marc Thomas prend en charge la trésorerie, et Gérard Roué occupe le poste de secrétaire adjoint. Tous contribuent avec enthousiasme à faire vivre nos projets et à poursuivre les missions de l'association, dans un esprit collectif, chaleureux et engagé.

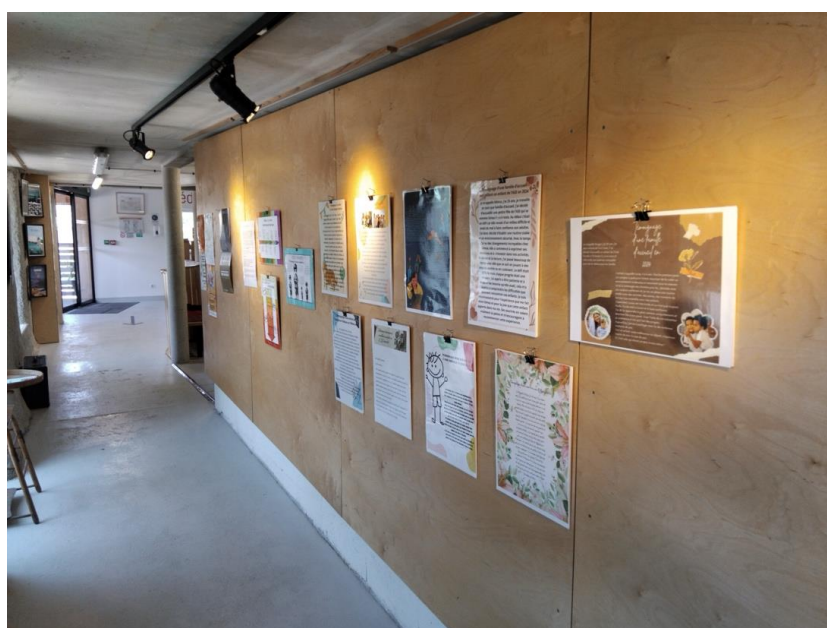
Des voix pour dire l'abandon : un projet sensible au musée

Depuis le mois de mai, les visiteurs du Musée des Nourrices peuvent découvrir une exposition particulièrement touchante : *Regards sensibles sur l'abandon*, un travail collectif mené par 11 apprenties du Lycée des Métiers de Château-Chinon, en CAP Accompagnement Éducatif Petite Enfance.

Lors de leur visite du musée en septembre 2024, les élèves, accompagnées de leurs professeurs, ont été profondément marquées par l'histoire des nourrices et des enfants de l'Assistance Publique. De ce moment est né un projet à la fois exigeant et délicat : donner voix, sous forme de témoignages fictifs écrits et audio, à des nourrices ou à des enfants abandonnés, du XIXe siècle jusqu'à aujourd'hui.

Le résultat est à la fois sobre, soigné, et bouleversant. Cette « expo-fiction » est actuellement visible au musée, et mérite le détour.

Ce travail a également posé les bases d'un partenariat solide et prometteur entre le musée, notre association, et le lycée. Il illustre combien le passé peut encore éclairer les parcours d'aujourd'hui, et susciter réflexion et engagement.





Nourrices d'hier, assistantes maternelles d'aujourd'hui : l'exposition sur les routes du Morvan et au-delà

Depuis son lancement lors des journées d'octobre 2024, l'exposition *Nourrices d'hier, assistantes maternelles d'aujourd'hui* a entamé un beau voyage à travers le territoire. Pensée comme une itinérance à la rencontre des publics, elle a été accueillie dans plusieurs relais petite enfance (RPE), salles communales et lieux culturels, avec un bel enthousiasme à chaque étape.

Cette exposition mêle les photographies sensibles de **Guillaume Dréau** et les textes profonds de la sociologue **Caroline Ibos**, pour donner à voir et à entendre les voix des assistantes maternelles d'aujourd'hui, en dialogue avec la mémoire des nourrices du Morvan. Ce projet, à

la fois ancré dans l'histoire locale et ouvert aux questions contemporaines, met en lumière un travail souvent invisible, mais essentiel. Un **catalogue** de l'exposition est également disponible pour prolonger la découverte.

Voici le **calendrier mis à jour** de cette itinérance :

- **Janvier – février** : Montsauche-les-Settons
- **Mars – avril** : Saulieu
- **Mai – juin** : Arnay-le-Duc et Liernais
- **Juillet** : Cussy-en-Morvan, avec l'**inauguration le 22 juillet** de la nouvelle **Maison des Assistantes Maternelles (MAM)**
- **27 juillet** : Ménessaire, dans la salle des fêtes, à l'occasion de la **Fête du Seigle**
- **5 au 12 août** : Galerie Pompon à Saulieu
- **15 septembre – 30 novembre** : Sombernon (21)
- **2 au 12 décembre** : Office du tourisme de Chalon-sur-Saône

Chaque étape de cette exposition est l'occasion de **rencontres et d'échanges**, entre passé et présent, entre habitants, professionnels de la petite enfance et visiteurs de tous âges. Merci aux nombreux partenaires qui rendent cette itinérance possible et vivante !



Visites thématiques et accueil de groupes : un musée vivant et à l'écoute

Pour en savoir plus, sur l'association et ses projets, vous pouvez consulter le site internet du musée : <https://www.museedesnourrices.fr/les-amis-du-musée/les-projets-2024-2025/> et nous retrouver sur notre page Facebook <http://www.facebook.com/museedesnourrices>



Depuis sa création, le Musée des Nourrices et des Enfants de l'Assistance publique est un lieu d'histoire, mais aussi un lieu de rencontres, d'échanges et de transmission. Fidèle à cette mission, l'association des Amis du musée assure ponctuellement l'accueil de groupes et adapte ses propositions à chaque public, dans une volonté constante d'ouverture, de dialogue et de sensibilisation.

Ainsi, au mois de mai, nous avons eu le plaisir d'accueillir **26 adhérents de l'ADEPAPE 21** (Association départementale d'entraide des personnes accueillies en protection de l'enfance). Un moment particulièrement fort, placé sous le signe du partage, de l'émotion et de la mémoire. Ces visites nourrissent le musée tout autant qu'elles le prolongent, en rendant vivants les récits, les parcours, les filiations et les engagements.

Autre moment fort : la **venue des étudiants en licence professionnelle Guide conférencier du CNAM de Dole**, qui sont venus découvrir le musée dans le cadre de leur formation. Leur visite fut l'occasion d'échanger autour des pratiques de médiation, du lien entre histoire locale et nationale, et de la richesse des archives et témoignages qui composent notre fonds. Ces rencontres avec des futurs professionnels du patrimoine sont toujours des moments stimulants, où les savoirs circulent dans les deux sens.

Dans tous les cas, l'association s'attache à **s'adapter à la demande**, à **favoriser les échanges** autour des thématiques du musée, à **cultiver son réseau** et à **ouvrir la recherche**, toujours dans le souci de transmettre l'histoire singulière du Morvan et des nourrices, et de rappeler combien elle continue de résonner aujourd'hui.

Des charrettes au chemin de fer : l'accueil des Petits-Paris dans le Morvan (Par J-P Cortet)

Dès le milieu du XVIII^e siècle, les nourrissons abandonnés à Paris, surnommés les "*Petits-Paris*", sont envoyés massivement en Bourgogne, d'abord dans le nord de l'Yonne, puis dans le Morvan à partir de 1775 et dans la Nièvre au début du XIX^e siècle. Cependant, les conditions de transport jusqu'au début du XIX^e siècle sont dramatiques : entassés dans des charrettes conduites par des « meneurs ou meneuses » pour un voyage de 5 à 10 jours, ces nourrissons subissent une mortalité très élevée.



(Voiture servant au transport des nourrices et des enfants)

L'amélioration des moyens de transport, notamment ferroviaires, réduit progressivement cette mortalité et contribue à l'éloignement des placements de Paris. En 1856, le trajet Paris-Morvan ne prend plus que 7 heures, contre 28 heures en 1845. À la fin du XIX^e siècle, le Morvan devient le principal territoire d'accueil des "*Petits-Paris*" grâce à une couverture croissante par le réseau ferré, desservant Saulieu dès 1882 et Château-Chinon en 1889.

Cette histoire témoigne du rôle essentiel du Morvan dans l'accueil de ces enfants et de son identité nourricière.



CONTACT : Martine Vergnes-Roué
(Présidente) : 06 82 27 66 97
asso-map@museedesnourrices.fr



L'Administration communale d'Alligny en Morvan pendant la période révolutionnaire (1790-1800)

(suite)

L'année 1792 constitue un tournant dans la Révolution. La guerre est déclarée en avril contre les puissances monarchistes européennes. La **prise des Tuileries, le 10 août**, précipite la chute de la monarchie. Une nouvelle assemblée, la **Convention**, est élue au suffrage **universel** masculin (mais ce ne sont que les électeurs désignés par les citoyens actifs qui élisent les députés). **La royauté est abolie le 21 septembre 1792**, lendemain de la victoire de Valmy, et, **le 22**, tous les actes publics doivent être datés de « **l'an premier de la République** ». A Alligny, cette mention figure à partir du 30 septembre.

Au début de la guerre, les troupes révolutionnaires subissent de nombreux échecs. En effet, la conscription n'existe pas et les soldats de métier de l'armée royale ont déserté en grand nombre tandis que les officiers (nobles) ont émigré. Aussi, dès le 11 juillet 1792, l'Assemblée avait déclaré « **la Patrie en danger** » et fait appel à tous les citoyens du pays.

La commune d'Alligny doit fournir **3 hommes** dits « *volontaires* ». Le 23 septembre, la municipalité convoque donc tous les citoyens en âge de porter les armes. **Aucun d'entre eux ne se porte volontaire** et la délibération précise que les 3 hommes ont été désignés « *par un scrutin individuel par les citoyens frères d'armes* ». La formule est imprécise mais eux sont précisément décrits et nous connaissons leur nom. Il s'agit de Claude Collard et Jean Cortet de Beaumont, et Clément Ruelle de Fétigny. Le sentiment patriotique est pour ces jeunes hommes une très vague notion. Il faut se mettre à leur place ; leur travail est indispensable dans leurs foyers, ils n'ont jamais voyagé et sont quasiment tous illettrés ; la perspective de la guerre les angoisse légitimement. Néanmoins, tous se rendent à la convocation des autorités mais, trois jours plus tard, on apprend qu'ils ont refusé d'obéir aux ordres et il faut réunir une partie de la compagnie des grenadiers de la Garde nationale locale, commandée par Pierre Roux du Moulin de la Chaume, pour les « *saisir* ». L'un d'eux, retenu dans l'enceinte du cimetière par les grenadiers en attendant la fin de la messe, réussit à leur fausser compagnie !

Le passage à la République augmente partout la méfiance vis-à-vis des anciens nobles, en particulier à Alligny. Déjà, dans l'été 1792, des bruits avaient couru « *qu'il s'était retiré des gens suspects à la constitution* » au château de Reglois. Le fermier du château, convoqué, avait déclaré que seul le propriétaire, Jacques Adelon, était venu faire faire des réparations.

Le 23 septembre, suite à de nouvelles rumeurs, des élus, accompagnés de 4 gardes nationaux, font une perquisition au château du bourg. Aucun résultat. Remarquons que nous sommes le surlendemain de l'abolition de la royauté par la Convention ! Quelques jours plus tard, le district rappelle à l'ordre la municipalité (un peu trop zélée) qui avait tenté de saisir les biens de l'ancien seigneur (Louis de Choiseul), l'informant que ce citoyen était présent sur le territoire national et que, même en cas d'exil, « *la saisie ne peut être faite que par le procureur de l'administration* ». Aussi, dans ce climat soupçonneux, à l'égard de la noblesse et du clergé, le curé doit renouveler son serment de fidélité dans les termes suivants : « *d'être fidèle à la Nation et de maintenir de tout son pouvoir la liberté et l'égalité ou de mourir à son poste* ».

Le quatrième mandat

Les événements se précipitent. Le **3 décembre 1792**, en raison du **nouveau régime républicain**, il faut procéder au renouvellement complet « *des corps administratifs, municipaux et judiciaires* ». Tous les citoyens actifs sont convoqués (le suffrage universel n'est donc pas encore une réalité) et cette fois ils sont 123 à se présenter dont 44 laboureurs, 75 manouvriers, 2 marchands, 1 bourgeois et le curé. La participation frise les 80 %. Une remarque s'impose : le curé Crépey est nommé président de séance comme « *le plus ancien d'âge* », or, il a quarante ans ! Ceci nous indique l'extraordinaire jeunesse de cet électorat (entre 25 et 40 ans). Le déroulement de l'élection est décrit dans ses moindres détails ; on élit d'abord les scrutateurs, choisis parmi les citoyens sachant écrire, car ce sont eux qui rempliront les bulletins de ceux qui ne le savent pas. Le scrutin n'est donc pas secret.



Le **maire** élu est **Jean Bourgeois**, laboureur à Alligny, **quatrième maire** de la commune mais **le premier de la République**. Le procureur est toujours Jean Rousseau, laboureur à Fétigny. On élit ensuite, au scrutin de liste, 5 officiers municipaux (F. Bonnamour fermier de La Chaux, F. Cortet laboureur à Marnay, V. Boisseau laboureur à Fétigny, Cl. Donnet fermier à Reglois, J. Jeannin manouvrier à Alligny) et 12 notables (Le curé Crépey, N. Chaumien, N. Bonnard, E. Cottin, A. Dureuil l'aîné, S. Boisseau, A. Joliveau, C. Pitois, J. Machin, E. Geay, J. Pernot, A. Girard). C'est la **première municipalité du régime républicain**. Tous ont prêté serment « *de maintenir de tout leur pouvoir l'égalité, la liberté, la constitution de la République française, de mourir en la défendant et de remplir fidèlement les fonctions qui leur seront confiées* ». On remarque que les signatures sont en augmentation (9 sur 19 élus). Ces nouveaux élus auront la lourde tâche de gérer la commune à l'époque de la guerre et des mesures drastiques prises par le gouvernement révolutionnaire en 1793 et 94 (période qu'on nommera « la Terreur »).

Une semaine plus tard, on désigne un **officier public** « *capable de recevoir et faire l'enregistrement des naissances, mariages, décès* » C'est ce qu'on appelle aujourd'hui : l'État civil. On choisit encore le curé en raison de son expérience dans le domaine. Le 16 décembre, est élu un **Tribunal de police correctionnelle** (3 membres dont le maire, et un suppléant) ainsi qu'un « *trésorier pour faire la recette des fonds communaux avenant à la dite municipalité* ».

Enfin, dans ce mois de décembre 1792, est émis le vœu (qui restera un vœu pieux) de se rattacher au district d'Arnay sur Arroux (le Duc a été supprimé) plutôt qu'à Château-Chinon. Les arguments avancés montrent clairement les difficultés de l'époque pour circuler dans le Morvan : rivières sans ponts, embâcles dus au flottage des bois, brigands ... Un an plus tard, la municipalité renouvelle, par une pétition, son souhait d'être rattachée à la Côte d'or, mais en vain.

Après l'exécution du Roi en janvier 1793, la coalition de l'Europe contre la France s'amplifie et la guerre civile s'ajoute à la guerre extérieure avec le soulèvement royaliste en Vendée. La Convention nationale décrète alors « *la levée en masse* » de 300 000 soldats. Cette fois, la commune doit fournir 23 recrues parmi « *les garçons (célibataires) et hommes veufs sans enfants de 18 à 40 ans* ». Ils sont 161 à correspondre à ces conditions et sont convoqués le 10 mars 1793, sous la surveillance d'un membre du district, pour « *s'engager volontairement pour aller au secours de la Patrie* ». Aucun ne se déclare, ni les trois jours suivants ! Il est donc décidé d'utiliser le tirage au sort. La procédure est décrite dans les moindres détails avec le souci d'éviter toute fraude. (explication : On place dans un chapeau 161 billets dont 23 portent la mention « *volontaire national* », mais pour que l'ordre de tirage soit aléatoire, on fait d'abord tirer un numéro parmi 161 placés dans un vase. Puis, à l'appel de son numéro, chacun va tirer un billet dans le chapeau.) Les 23 recrues sont donc envoyées au district mais 7 hommes sur les 23 sont renvoyés pour « *n'avoir pas la force de porter les armes* ». Ceci en dit long sur l'état de santé des populations de l'époque. Un nouveau tirage est réalisé le 10 avril 1793 et chacun est déclaré « *soldat national de la République* ».

Un nouveau contingent de 6 hommes est réclamé le 17 mai. On tente encore la déclaration volontaire en ouvrant un registre sous l'arbre de la liberté, mais rien n'y fait, il faut encore un tirage au sort. A cette occasion, les officiers municipaux invitent tous les citoyens à faire « *des sacrifices généreux envers les six hommes* ». Aussitôt, six personnes font des dons allant de 15 à 50 livres. Le curé apporte 4 aunes et demie de toile pour faire des havresacs et 25 livres en assignats. (Les assignats sont des bons du trésor remboursables en biens ecclésiastiques, devenus biens nationaux en 1789. En 1790 on leur donna un cours légal et ils devinrent donc un papier-monnaie garanti par la vente des biens nationaux.)

Au niveau national, l'année 1793 est catastrophique : guerre civile en Vendée, trahison de Dumouriez, invasion sur toutes les frontières. Pour triompher de ces difficultés et nourrir un peuple affamé, la Convention prend des mesures « *révolutionnaires* » : envoi dans les départements de Représentants en mission investis de très grands pouvoirs (pour la Nièvre, ce sont Collot d'Herbois et La Planche, de sinistre mémoire), création du Tribunal révolutionnaire, du Comité de Salut public et du Comité de Surveillance, ces deux derniers ayant leur équivalent dans chaque municipalité. Ces mesures sont le résultat de la pression, sur la Convention, des « *Sans culottes* » parisiens qui demandent des **réquisitions**, des mesures sur les **subsistances** et contre les **suspects**.

A Alligny, en avril, sont donc nommés : un Comité de surveillance de 12 membres et un Comité de Salut public de 5 membres, dont font partie le maire et le curé, ainsi qu'un Commissaire pour veiller aux subsistances.



Le 9 mai, maire et officiers municipaux prononcent devant la population un serment contenant cette phrase : *« je jure (...) de poignarder quiconque chercherait à dissoudre ou à avilir la Convention nationale et, enfin, de mourir libre »*. Le peuple *« a répété individuellement : je le jure, et des cris de joie se sont fait entendre »*.

En septembre, les commissaires du district exigent la descente des cloches pour les fondre et en faire des canons. Le 29 septembre, les citoyens assemblés refusent de descendre la petite cloche ; sur les trois cloches que contient le clocher, deux seront finalement descendues, seule la plus grosse sera conservée et le district demande aussi les cordes faites de chanvre.

Deux nouveaux soldats sont réclamés et pris parmi les hommes de 18 à 25 ans, d'une taille minimum de 5 pieds 2 pouces (entre 1,65m et 1,70m) ; le tirage au sort a lieu dans les conditions habituelles, le 30 septembre. Au mois de novembre suivant, est adopté le **calendrier révolutionnaire** : mois de 30 jours divisés en 3 décades, les noms évoquant les saisons, le temps, les travaux agricoles ; les années sont comptées à partir de la proclamation de la République (21 septembre 1792). Château-Chinon devient Chinon la Montagne.

Conformément aux mesures de **Salut public** décrétées en matière économique, le 14 novembre 1793 (24 brumaire an II), le conseil est réuni pour **fixer le maximum des prix des denrées de première nécessité et le maximum des salaires**. Nous avons un panorama complet du coût de la vie dans notre commune : prix du vin, du froment, du seigle, de l'avoine, des pommes de terre, du beurre, des œufs, des sabots, du tabac ... salaire des artisans, des tisserands (laine, chanvre), au domicile du client ou chez eux ... (exemples : la livre de pain de froment : 4 sols, de seigle : 2 sols et 6 deniers ; pour le salaire *« des porteurs de chanvre »*, 1 livre de chanvre traitée chez le propriétaire : 1 sol 6 deniers ; chez l'ouvrier : 3 sols). En même temps, la misère s'accroît ... et se profile le spectre des réquisitions de nourriture.

Bientôt, aussi, les dénonciations commencent : un cabaretier du bourg dénonce le boulanger comme accapareur faisant passer du pain dans la commune de Moux (3 miches !) ; le destinataire des miches ainsi que le boulanger demandent des preuves. Le cabaretier ne pouvant en fournir est condamné à 5 livres d'amende.

Certains particuliers demandent des bons pour avoir du grain *« à l'effet de ménager le leur »*. Mais seuls les pauvres, en principe, pourront en avoir ; on dresse donc un tableau *« des pauvres et indigents »* (on en recense 39) et la **surveillance est constante** : on visite les maisons de ceux qui ont eu des bons et s'il se trouve du grain autre que celui qui a été délivré, il est confisqué au profit des pauvres, avec une amende de 10 livres. Le 26 décembre, un membre du Conseil a observé *« qu'il se faisait une grande consommation de pain dans les auberges »* ce qui pourrait augmenter sa rareté. Le Conseil décide *« qu'il ne soit délivré des bons aux cabaretiers que pour leurs besoins personnels et celui de leur famille »*.

Début janvier 1794, on constate que plusieurs cabaretiers délivrent du pain aux gens des environs qui viennent boire chez eux ; après avoir entendu le **procureur** (devenu **Agent national**) il est décidé que *« aucun cabaretier de la commune ne donnera du pain à ceux qui boivent chez eux, sauf aux étrangers distants au moins de deux lieues et aux voyageurs »*, sous peine d'amende et même de prison. On nomme aussi des commissaires qui recensent les chevaux et les usages du foin. De même, l'administration s'alarme de la forte consommation de seigle et l'on exige qu'il soit mélangé à de l'avoine ou d'autres grains pour faire le pain. Le conseil décide *« que l'on en prendra le tiers en avoine avec les deux autres tiers de seigle pour faire leur journée »*. Finalement, le 24 mars, ordre sera donné de recenser tous les grains qui se trouvent chez les particuliers. Cela donne lieu à d'innombrables conflits et dénonciations : ceux qui réclament des bons dissimulent parfois des réserves de grain ou de pain. Lors des contrôles, des amendes sont distribuées.

Cependant la **pénurie de grain** s'aggrave encore ... En avril 1794 deux citoyens sont chargés d'aller réclamer des secours en subsistance auprès du district. Le 21 mai suivant, le district fera livrer du grain (froment, orge, avoine) pour une somme de 1735 livres que la commune est chargée de recouvrer lors de la distribution. Le receveur nommé est Jean Jeannin. Une nouvelle demande sera faite au district au mois de juin. Les mois du printemps sont les moments les plus difficiles à passer car les réserves de l'année précédente s'épuisent et la récolte nouvelle est à venir.

Une anecdote révèle les conflits entraînés par toutes ces obligations. Le 24 juin 1794, un certain Joseph Martin, cultivateur à Pensièrre, est jugé pour avoir refusé d'aller chercher du grain à Chinon la Montagne avec une délégation de citoyens qui possèdent un attelage. Il prétend *« qu'il n'avait point de voiture pour y aller et que ceux qui avaient besoin de grain qu'ils aillent le chercher... »*.



Plusieurs citoyens du voisinage ayant attesté « *qu'il avait une voiture neuve et de bons bœufs* » il est condamné, pour désobéissance, à 10 livres d'amende et 8 jours de détention à la maison d'arrêt du district.

Sur le plan administratif, la suspicion aussi s'accroît : « *tout membre du conseil (...) absent deux fois sans prévenir sera considéré comme suspect* ». Le district ordonne à la municipalité de faire arrêter 7 soldats de la commune qui sont revenus des armées. L'ordre daté du 26 décembre 1793, permet de penser qu'ils étaient revenus clandestinement pour Noël. On ne connaît pas le résultat de la vérification.

En ce début d'année 1794, la municipalité recherche encore une chambre pour ses séances. On la trouve chez Jean Jeannin, laboureur au bourg, au **Meix Jeannin**. Le local devait être moins séduisant car le loyer est très inférieur au précédent. Les conditions restent identiques. C'est donc **la troisième mairie**.

Au **plan national**, les **mesures militaires** commencent à porter leurs fruits dès la fin de l'année 1793. L'ennemi est partout repoussé. Le 29 janvier 1794, suite au décret de la Convention qui demande de fêter la reprise du port de Toulon (livré aux Anglais par les royalistes), un feu de joie est allumé sur la place d'Alligny en même temps que les tambours battent et que les fusils tirent à blanc.

Cependant, les strictes **mesures économiques** sont de moins en moins bien acceptées. Le maximum des salaires joint à l'augmentation du coût de la vie crée un grand mécontentement d'autant que s'y ajoute une tentative de déchristianisation : interdiction du calendrier traditionnel, fermeture des églises qui deviennent **Temple de la raison**. A Alligny, une délibération précise « *... que les citoyens voulaient suivre le culte catholique comme ci-devant* » et le conseil demande au curé de continuer ses fonctions. Mais, bientôt, l'église sera fermée. Enfin, le curé Crépey démissionne de « *la place de notable et d'officier public* », le 20 mars 1794, et quitte la commune. En avril et mai on procédera à l'inventaire « *des vases et ornements de l'église* » qui seront envoyés avec tous les objets du culte au district de Chinon la Montagne. On ira même jusqu'à descendre la croix du clocher.

De nombreuses décisions, contrôles, dénonciations, réquisitions... affectent gravement la vie quotidienne. La première **réquisition** a lieu le 23 nivôse an II (12 janvier 1794) et c'est « *pour la subsistance des armées* ». Il faut trouver 3 bœufs gras et une vache. Jean Ligeron de Bazolle fournit 2 bœufs, Donet, le fermier du château de Reglois, 1 bœuf et le fils Serpillon de La Chaux, 1 vache. C'est un gros sacrifice, mais pour les armées, il a peut-être été mieux accepté !

Le contrôle de l'administration centrale, relayée par le district, s'exerce dans tous les domaines.

Une loi du 4 décembre 1793 ordonne le **dessèchement des étangs**. Aussi, le 23 janvier 1794, le fermier du château, dont le propriétaire en possède un grand nombre, présente au conseil une pétition qui montre leur utilité (comme l'Etang Neuf qui fait marcher 2 moulins et 2 huileries) et sollicite l'avis des élus. Le 27 janvier, ceux-ci demandent à l'administration de faire une exception, précisant qu'ils comprenaient la volonté de rendre des terres à l'agriculture pour augmenter les subsistances, mais « *viendrait-on à bout de les dessécher, le terrain resterait toujours humide et les grains ou légumes (...) surpris par la gelée que l'on éprouve tous les mois de l'année, ne donneraient aucune récolte* ». Ils obtiendront une prolongation des délais et il semble que la décision n'ait pas été appliquée ...

Cependant, il faut bien continuer la gestion communale : on s'emploie, par exemple, à refaire **le pont** qui franchit le Ternin. Il s'agit d'un passage pour les piétons, situé à l'emplacement de la passerelle actuelle. Le pont de pierre n'existait pas et, à sa place, les voitures et les animaux franchissaient la rivière à gué. Les chemins d'Autun et Saulieu passaient par là. **L'enseignement** aussi préoccupe toujours les élus : une institutrice, Lazarette Roux, est nommée en mars 1794 et doit présenter un certificat de civisme. Un certain Dupin, qualifié de « *bon citoyen* » est nommé instituteur en juin de la même année. C'est donc plus le civisme qui compte que les compétences pédagogiques mais le curé étant parti, l'enseignement, pour un temps, n'est plus assujéti au clergé.

(à suivre...)

LES VOIES ANTIQUES EN FÊTE



Ménessaire 2024

**Dimanche
20 Juillet 2025
Alligny-en-Morvan**
**Les balades théâtrales
matinales**
**Théâtre dans la rue
l'après-midi à 15 h**



MORVAN
sommets & grands lacs
office de tourisme

nIÈVRE
le département